

MENACES

CONTRE LES AGENCES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES

QUI VEUT SABOTER NOTRE SÉCURITÉ COLLECTIVE ?



AVRIL 2026

ACTION SANTÉ MONDIALE

Action Santé Mondiale (ASM) est une association qui mène depuis plus de 15 ans un plaidoyer auprès des institutions françaises et européennes afin de lutter contre les inégalités en santé. Pour ce faire, ASM produit des analyses et des recommandations à destination des pouvoirs publics sur les enjeux sanitaires contemporains et met son expertise au service de réseaux de la société civile pour relayer leurs préoccupations. Historiquement engagée dans la lutte contre les pandémies et en faveur de la solidarité internationale, ASM a toujours placé la science au cœur de son action et plaide pour une décision publique basée sur des faits scientifiques et sur les besoins des populations les plus vulnérables.

www.actionsantemondiale.fr

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été nourri par plusieurs témoignages recueillis auprès de salarié.e.s des agences mentionnées ainsi que de représentants du collectif des Agences et Opérateurs de l'État en lutte. Leur témoignage sur la situation et les attaques subies au quotidien a été d'une grande valeur pour la rédaction de ce rapport et nous les en remercions chaleureusement.

CONTACT

Mathilde Pitaval, Chargée de plaidoyer
mpitaval@ghadvocates.org

Graphisme
Thibaut Lurois - thibaut@labase-studio.fr



Lorsqu'il s'agit d'illustrer la remise en cause de la science et de l'expertise publique indépendante en matière de santé et d'environnement, l'actualité pousse souvent à regarder du côté des États-Unis. Depuis l'élection de Donald Trump, les États-Unis ont effectivement engagé une véritable croisade contre l'expertise environnementale et sanitaire : remise en cause du travail de l'agence météorologique et climatique nationale, ménage au sein de la principale

agence sanitaire du pays, sortie de l'OMS et du GIEC, nomination d'un secrétaire américain à la santé qui porte une politique antivaccin. Si l'exemple américain fait froid dans le dos, la situation en France révèle des dynamiques tout aussi préoccupantes. Depuis plusieurs mois, les agences environnementales et sanitaires françaises sont en effet la cible de prises de parole politiques, gouvernementales et parlementaires qui contestent leur rôle, leur légitimité et leur indépendance. Ces attaques ne sont pas anodines : elles interviennent alors même que nous sommes témoins d'une aggravation sans précédent des crises sanitaires et environnementales, suite notamment aux effets du changement climatique.

Alors que plus de 70% des maladies affectant aujourd'hui les humains sont d'origine animale, que plus de 16 600 décès liés à la chaleur en 2025 en Europe peuvent être imputés au changement climatique et que les preuves du désastre sanitaire provoqué par l'usage de produits phytosanitaires dangereux en agriculture sont désormais irréfutables, les agences publiques nous sont essentielles pour voir venir les menaces.

Nous avons cherché à comprendre ce qui se joue derrière cet agenda qui nous pousse vers un aveuglement collectif face à des menaces sanitaires bien réelles. Car en fragilisant les structures chargées de veiller à notre santé, ces attaques nourrissent l'idée que l'on pourrait, voire que l'on devrait, se passer de ces agences présentées comme opaques, trop coûteuses et freinant l'activité économique. Nous nous sommes donc penchés sur quelques exemples de structures qui font les frais d'attaques régulières, pour essayer de comprendre en quoi ces attaques participent à une logique qui va totalement à l'encontre de nos besoins collectifs. Bien que non exhaustif, ce panorama permet également de remettre au cœur du débat le rôle clé de ces agences dans la préservation de notre santé, de notre environnement et de notre futur.

AVANCER À TÂTONS FACE AUX RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX



Flambée des cas de chikungunya, inondations, vagues de chaleur, feux de forêt dévastateurs, ou encore pollutions diverses, une

grande majorité des Français a déjà été impactée par des éléments mettant en péril leur santé et leurs conditions de vie.

De nombreux facteurs liés à notre environnement affectent en effet la santé humaine, tels que notre exposition à des polluants, à des événements climatiques, notre accès à l'eau. C'est ce qu'on appelle les déterminants environnementaux de la santé. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que près d'un quart de la mortalité mondiale est attribuable à des expositions telles que la pollution ou l'usage de pesticides. De son côté, la revue scientifique The Lancet estime que les effets du changement climatique ont provoqué en moyenne 546 000 décès par an entre 2012 et 2021.

Le constat est sans appel : si nous souhaitons préserver notre santé, il nous faut être capables de prévenir les risques environnementaux, surveiller les niveaux de pollution et anticiper les effets du changement climatique. En France, nous avons confié cette tâche à des structures publiques, qui fonctionnent grâce à une expertise scientifique indépendante et qui sont chargées d'étudier ces déterminants environnementaux de la santé, de surveiller les menaces sanitaires et de conseiller la prise de décision politique.

Le démantèlement progressif de ces structures auquel nous assistons compromet notre capacité d'anticipation et de réponse aux crises en organisant progressivement notre aveuglement face à des événements climatiques, sanitaires et environnementaux.

Face aux événements climatiques qui s'intensifient : être capable d'anticiper et de protéger la population

Qui nous permet aujourd'hui d'anticiper l'arrivée d'événements météorologiques violents susceptibles d'affecter nos biens comme nos vies ? Canicules, intempéries, vagues de froid, tempêtes : sans l'expertise de Météo France il nous est impossible de prévoir de tels phénomènes. Sans les prévisions en temps réel de la Vigilance de **Météo France** qui informe les citoyens, les pouvoirs publics et les médias de la survenue de dangers météorologiques, nous sommes aveugles face aux risques associés à ces événements. Les inondations qui touchent de nombreuses régions de France depuis le début de l'année sont par ailleurs une illustration très concrète de l'importance de l'anticipation pour préparer au mieux les populations.

Pourtant, Météo-France, pilier de la surveillance du climat et des phénomènes météorologiques extrêmes, a vu son budget diminuer ces dernières années, en conséquence d'une réduction entre 2013 et 2022 de 20% de la subvention pour charge de service public, tandis que près de 25% de ses effectifs ont disparu depuis 2012, comme le relevait un rapport sénatorial en 2021.

De la même manière, lorsqu'un feu de forêt a ravagé le massif des Corbières dans l'Aude en août 2025, les habitants et les pompiers ont pu compter sur l'expertise de l'**Office national des forêts (ONF)**, engagé dans la prévention, la surveillance, l'aide à la lutte contre les feux et l'aide post-sinistre. Au-delà d'une expertise pour l'entretien et la gestion des espaces forestiers sur le territoire, l'ONF est en première ligne pour protéger les habitants en cas de feux de forêt.

L'ONF fait pourtant aussi l'objet de réductions budgétaires et de réductions de ressources humaines, qui impactent ses missions. L'ONF a en effet subi une baisse importante de ses effectifs avec près de 1000 emplois supprimés depuis 2017, ce qui a des « conséquences importantes sur le maintien des compétences au sein de l'établissement » notamment pour la surveillance des forêts contre les incendies, ainsi que l'estime la Cour des comptes.

Alors que les périodes de sécheresse ou les inondations sont de plus en plus fréquentes et intenses sur le territoire français en raison du dérèglement climatique, croire que l'on peut se passer de telles structures, c'est refuser de voir les défis environnementaux et climatiques qui nous attendent.



L'enjeu de la protection des ressources menacées par le réchauffement climatique



Chaque été depuis plusieurs années, les territoires sont confrontés à des périodes de forte chaleur et de sécheresse qui s'intensifient avec le changement climatique. Dans ces périodes de sécheresse, les habitants, agriculteurs, entreprises et

collectivités sont dépendants de l'accès à l'eau pour faire face à la chaleur et préserver leurs activités. Cet accès à l'eau n'est malheureusement pas toujours garanti et c'est pourquoi l'**Office français de la biodiversité** a un rôle déterminant pour faire respecter les restrictions en eau et maintenir un équilibre entre les usagers de la ressource en eau. Bien plus qu'une mission de contrôle, l'OFB s'engage toute l'année pour préserver les ressources et la qualité de l'eau, l'état des nappes phréatiques sur tout le territoire. À nouveau, face à l'ampleur des bouleversements climatiques à venir et au réchauffement progressif du climat en France, l'affaiblissement de structures qui protègent des biens communs sous pression est en contradiction avec la réalité. Il ne s'agit pas seulement de veiller à la qualité et l'accessibilité de l'eau, mais aussi de protéger les espaces naturels et les espèces qui participent au bon fonctionnement des écosystèmes.

La remise en cause de l'OFB est récurrente et prend aussi bien la forme d'attaques physiques que de prises de parole virulentes de la part de représentants politiques contre l'agence, comme lorsque l'ancien Premier

ministre François Bayrou accusait sévèrement l'agence dans son discours de politique générale d'humilier les agriculteurs ou encore lorsque le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'est opposé à l'OFB dans un courrier adressé aux agriculteurs de sa région.

L'OFB a également fait les frais de nombreuses attaques lors de discussions budgétaires en 2025. Durant les discussions sur le Projet de loi de finances pour 2026, des députés du Rassemblement National ont par exemple déposé des amendements pour supprimer des ressources habituellement allouées à l'agence, tandis que d'autres ont tout simplement proposé de supprimer la structure.

Maintenir notre vigilance face aux risques sanitaires

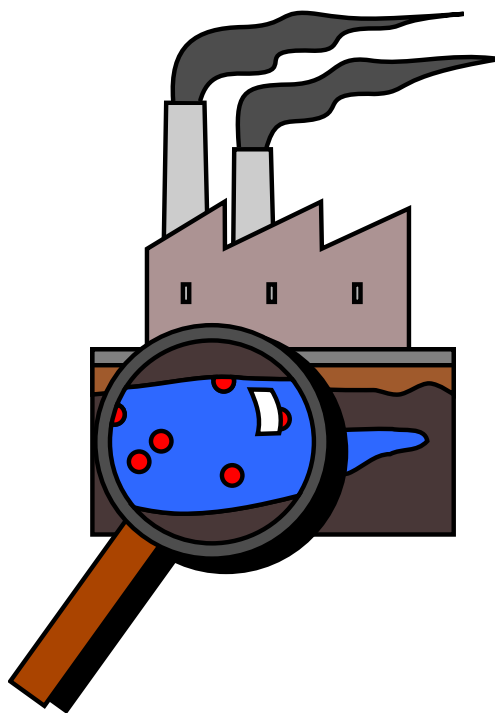
Alors que plus de 700 cas de chikungunya ont été recensés en France à l'été 2025, notamment dans le sud-est du pays, la menace du moustique tigre est une réalité pour de plus en plus de Français. Dans de telles situations, la surveillance et la prévention faites par l'agence nationale de santé, **Santé Publique France**, sont essentielles pour informer la population et les pouvoirs publics de l'avancée du phénomène et des mesures de prévention à favoriser. Dès l'apparition des premiers cas, Santé Publique France a été mandatée pour réaliser une veille renforcée des cas de chikungunya sur le territoire, dresser un bilan régulier de la situation, coordonner la réponse locale en lien avec les agences régionales de santé (ARS) et informer les habitants et collectivités sur les mesures à mettre en place. Le rôle de Santé Publique France, qui ne se limite pas à la veille sur le chikungunya mais s'étend à la prévention et l'action contre les épidémies, les pandémies,

les vagues de froid et de chaleur, est central dans un contexte où les risques sanitaires prennent des formes variées.

Santé Publique France fait pourtant l'objet d'une remise en cause de la part du gouvernement qui semble déterminé à réduire son périmètre d'action. Début 2025, une mission d'inspection de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), mandatée par le Ministère de la santé, a eu pour objectif d'évaluer ses missions et moyens. Cette inspection, dont le rapport n'a jamais été rendu public, a servi de justification à la restructuration de l'agence et à un transfert de ses compétences au Ministère de la santé en janvier 2026. Dénoncée par de nombreux acteurs de santé publique, cette restructuration menace l'expertise scientifique et sanitaire indépendante qui doit nourrir la décision publique.

Beaucoup de scandales sanitaires ont secoué la France depuis la fin des années 1990 tels que la crise de la vache folle ou l'affaire du sang contaminé. C'est en réponse à de telles crises et suite au constat que les autorités manquaient d'un acteur pour évaluer les risques sanitaires et coordonner la réponse publique que l'**Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses)** a été créée. Plus récemment, l'Anses a permis d'apporter un avis scientifique sur un problème majeur de santé publique : la contamination de l'eau potable par des PFAS dits « polluants éternels », et a accompagné les acteurs agricoles face à des risques sanitaires dans les élevages, par exemple lors de l'épidémie récente de dermatose nodulaire contagieuse. Son rôle dans la production d'une expertise sanitaire publique et indépendante est aujourd'hui indispensable pour comprendre l'impact des activités industrielles et de l'environnement sur la santé humaine mais aussi animale.

Cette expertise est cependant remise en cause au fil des années avec des acteurs qui s'attaquent à son périmètre d'action, ses missions et surtout son indépendance. À l'occasion des débats parlementaires sur la proposition de loi dite Duplomb, plusieurs parlementaires ont essayé de démanteler l'Anses. Plusieurs amendements déposés par le Rassemblement National (voir cet amendement, cet amendement ou encore cet amendement) visent par exemple à retirer à l'Anses la compétence de délivrer les autorisations de mise sur le marché de produits phytosanitaires et à la transférer au Ministre de l'agriculture. D'autres amendements (voir par exemple cet amendement ou cet amendement) visaient quant à eux à limiter les pouvoirs de l'Anses et d'autres agences européennes en matière d'autorisation des produits phytosanitaires.

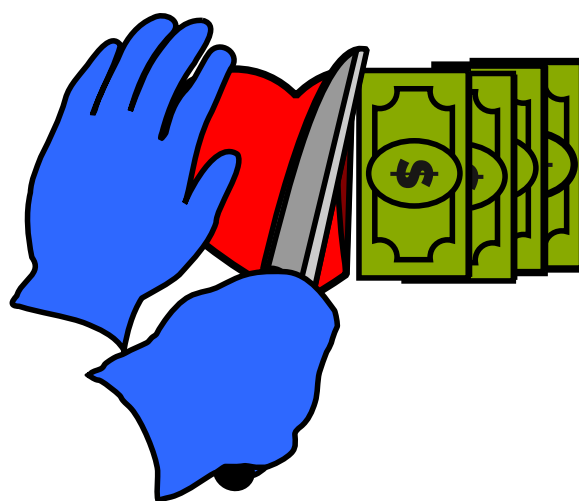


FAIRE PRIMER LES INTÉRÊTS PRIVÉS SUR LA SANTÉ PUBLIQUE

Le démantèlement progressif des agences est souvent justifié par la volonté de rationaliser les dépenses publiques dans un contexte de contrainte budgétaire. Les agences publiques agissant sur la santé et l'environnement sont souvent qualifiées par leurs détracteurs de trop coûteuses et inefficaces. Des figures politiques comme l'ancien Premier ministre François Bayrou ou l'ancienne ministre des comptes publics Amélie de Montchalin ont à plusieurs reprises insisté sur le prétendu surcoût de ces agences. Cette dernière a même appelé à des fusions voire des suppressions d'agences qui selon elle permettraient des économies majeures. Une Commission d'enquête du Sénat sur les agences de l'État a cependant pointé la grande surestimation de ces économies que la réorganisation de ces structures pourrait générer.

Cet argument a beaucoup été mobilisé par les parlementaires à l'occasion des discussions sur le projet de loi de simplification de la vie économique. On a pu y voir des amendements comme ceux déposés par le Rassemblement national qui demandent la suppression de l'Anses « dans le triple objectif de dégager des économies d'échelle, de rationaliser le paysage administratif français et d'accroître l'efficacité de l'action publique [...] ». Une attaque pas seulement dirigée contre l'Anses, puisque le RN a déposé à cette occasion plus d'une dizaine d'amendements pour supprimer d'autres agences, dont l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, les Agences régionales de santé, la Haute Autorité de la Santé ou encore

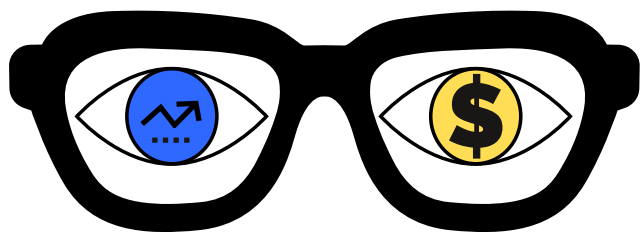
l'Agence nationale de la recherche. Cette volonté de détricotage de l'action publique est également soutenue par d'autres groupes politiques qui souhaitent par exemple supprimer l'Agence de la transition écologique (ADEME) ou encore le Haut Conseil de la santé publique.



Au-delà de l'argument budgétaire, des attaques davantage motivées par des intérêts économiques

Si ce narratif d'efficacité et de rationalisation de l'action publique semble être la raison de ces attaques, une analyse plus poussée met en lumière d'autres dynamiques, davantage motivées par des intérêts commerciaux.

En effet, puisque près d'un quart de la mortalité prématurée mondiale est due à des facteurs résultant de l'activité humaine tels que l'usage de pesticides ou la pollution, la régulation des activités et des produits est clé pour protéger la santé des citoyens et repose sur l'expertise scientifique indépendante produite par ces agences. C'est justement ce rôle des agences dans la régulation des activités et des produits nocifs pour la santé auquel les détracteurs des agences s'attaquent. Car lorsque la régulation impacte les intérêts économiques de grands acteurs privés, ces derniers déploient des ressources importantes pour lever les contraintes à leurs activités.



Ces attaques ne sont pas un hasard, elles sont le résultat d'une pression croissante exercée par des acteurs privés qui s'emploient à influencer les décisions publiques afin qu'elles ne pèsent pas sur leurs intérêts économiques.

Dans le secteur sanitaire et environnemental, il s'agit pour ces acteurs de limiter le plus possible les réglementations sur les produits phytosanitaires, les contraintes sur l'usage de l'eau ou des pesticides et les réglementations protégeant la faune et la flore.

C'est donc tout naturellement qu'ils s'attaquent aux agences qui remplissent justement la fonction de décider des réglementations et de les faire respecter. Leurs intentions sont à peine dissimulées : l'Association Générale des Producteurs de Blé (AGPB) déclare par exemple à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique des activités de lobbying visant à « proposer une modification de la législation pour redonner au ministre de l'Agriculture un pouvoir de révision des décisions de l'ANSES ». Ce qu'il faut comprendre ici c'est que les représentants d'intérêts d'entreprises phytosanitaires et de l'agro industrie ont tout intérêt à limiter les pouvoirs de l'agence dont l'expertise peut impacter leurs activités économiques.

La proposition de loi « visant à réduire les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur » du sénateur Laurent Duplomb adoptée à l'Assemblée nationale est aussi un très bon exemple de la capacité des lobbys à influencer l'action parlementaire.

S'inspirant largement d'une proposition législative portée par les Jeunes Agriculteurs et la Fédération Nationale des syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), dont Laurent Duplomb est un ancien représentant, cette proposition de loi au titre révélateur a poussé un agenda clairement pro-agro industrie, au détriment de la santé publique. Le lobby de l'agro industrie ne s'est pas arrêté là et a aussi co-produit des amendements pour nombre de parlementaires, comme l'ont montré Politis et l'association Data for Good : « 37% des amendements déposés par les parlementaires hors-NFP sont des demandes directes du syndicat agricole ».

L'influence de ces lobbys ne s'arrête pas à l'Assemblée nationale mais s'observe aussi au niveau de l'action gouvernementale, en témoigne la tentative de la Ministre de l'agriculture Annie Genevard de mettre sous tutelle l'Anses. Le décret en question, publié en juillet 2025, stipule que l'agence, qui délivre des autorisations de mise sur le marché pour des produits phytosanitaires, devra tenir compte des priorités du ministère. Cette décision menace l'indépendance de l'Anses, dont l'expertise est clé pour apporter un éclairage sur le risque que ces produits représentent pour la santé des citoyens.

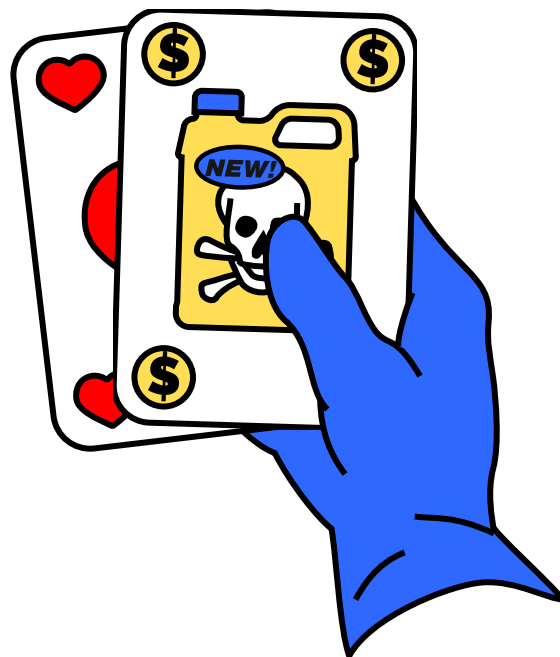
La santé publique dans les mains des industriels

L'ensemble de ces attaques contre les agences de protection de la biodiversité et de la santé représente **une menace pour l'indépendance de l'expertise scientifique française**. L'impact de ces attaques est bien réel et s'observe directement sur la fiabilité des expertises produites mais aussi sur les capacités d'identification des enjeux prioritaires d'action. Comme l'exprime un salarié de l'Anses, « L'Anses a la capacité de s'autosaisir de certains sujets, qui ne seraient pas traités par l'exécutif. Avec la réduction progressive du budget de l'Anses, c'est cette capacité de saisie indépendante qui est menacée ».

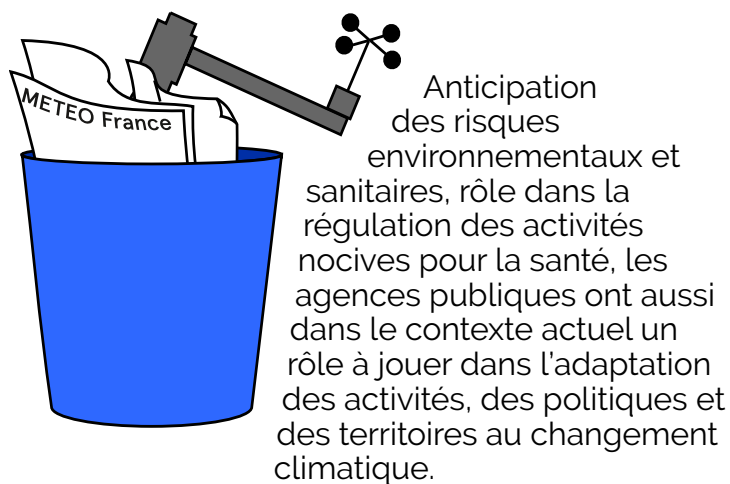
Affaiblir les agences sanitaires et environnementales signifie se priver de structures capables de détecter les prochains risques pour la santé des populations.

Lorsque l'on voit les dégâts sanitaires que peuvent causer les activités industrielles, comme celles de la région lyonnaise qui empoisonnent les sols et l'eau avec des polluants éternels (ou PFAS), la nécessité d'avoir des agences sanitaires fortes et indépendantes de tous intérêts économiques prend tout son sens.

Au-delà de la détection des risques sanitaires, sans ces agences, il nous faudrait compter sur les acteurs industriels eux-mêmes pour réglementer leurs propres activités. Or, cela signifie se fier à des acteurs privés dont l'histoire a montré qu'ils étaient même prêts à falsifier des études scientifiques pour déclarer leurs produits sûrs pour la santé ou à cacher la toxicité de certains composants chimiques pendant des décennies pour protéger leurs profits. Le scandale récent des eaux contaminées vendues par le groupe Nestlé, qui a d'ailleurs bénéficié de la protection de l'exécutif, est également révélateur de là où les acteurs privés sont prêts à aller pour protéger leurs intérêts. Comme le rappelle une salariée de Santé Publique France, « les agences n'ont pas été créées par hasard mais en réaction à des scandales sanitaires : l'amiante, le sang contaminé, la vache folle etc. qui ont mis la vie des gens en danger et ont causé des morts ».



RENONCER À DES DONNÉES D'INTERÊT PUBLIC



Le changement climatique met une pression croissante sur les services publics et l'économie française. Les infrastructures électriques, les routes, les rails, les usines sont aujourd'hui à l'épreuve des aléas climatiques et doivent être adaptées afin de pouvoir maintenir une activité et des services optimaux.

Pour s'adapter, les pouvoirs publics et les entreprises peuvent compter sur les données produites par les agences climatiques et sanitaires qui leur permettent d'anticiper la transformation des territoires liée au climat, la prévalence de maladies ou encore la survenue d'événements climatiques qui pourraient affecter les infrastructures. Météo France estime en effet que 25 à 30% de la richesse nationale française est aujourd'hui directement liée à la météo, tandis que le coût associé aux épisodes de forte chaleur et de leurs effets sanitaires est en moyenne 25,5 milliards d'euros.

La connaissance fine des aléas climatiques, de la qualité de l'air, de la durabilité des ressources naturelles ou encore des risques sanitaires est devenue un facteur clé de résilience économique, mais aussi agricole.

Parce que très dépendante des conditions météorologiques et environnementales, l'agriculture est l'un des secteurs les plus touchés par les événements climatiques, ce qui fait des données météo, climatiques et environnementales un outil stratégique pour les agriculteurs.

Les activités économiques sont sensibles à la météo mais également aux évolutions du climat. Pour anticiper les coûts liés au changement climatique, les acteurs doivent pouvoir s'appuyer sur des agences qui délivrent des bilans consolidés sur les risques météorologiques et climatiques.

En affaiblissant ces agences publiques, c'est donc à des données d'intérêt public que nous renonçons. Plus qu'un service pour fournir des données, les agences publiques produisent de plus en plus d'outils pour aider les acteurs à s'adapter. C'est le cas des outils développés par Météo-France qui accompagnent les entreprises, tels que l'outil Climadiag qui permet aux entreprises d'évaluer leur vulnérabilité au changement climatique et de tester différents scénarios d'exposition aux risques.

CONCLUSION



Dénonciations politiques, réductions budgétaires, suppressions d'effectifs, mise sous tutelle, attaque contre leur indépendance, les agences sanitaires et environnementales publiques sont aujourd'hui sous le coup d'une violente remise en cause. Ces attaques qui se multiplient sont le fruit d'une volonté de démanteler progressivement l'action publique, afin de servir les intérêts économiques de groupes de pression et d'industriels.

Pourtant, sans ces agences, c'est notre capacité collective à anticiper les risques sanitaires et environnementaux, à réguler les activités nocives pour la santé ainsi que notre accès à des données publiques fiables qui sont ici menacées. Les risques sanitaires, environnementaux et climatiques affectent et continueront d'affecter le quotidien des habitants, les activités des entreprises et la disponibilité des services publics et ce sont les agences qui permettent à chacun de leur faire face.

C'est pourquoi il est plus qu'urgent, dans un contexte international où les consensus scientifiques n'ont jamais été autant remis en cause, de protéger l'expertise scientifique indépendante et publique qui est déterminante pour protéger les populations. Il en va de la responsabilité du gouvernement de veiller à cette indépendance, mais également de celle des parlementaires d'assurer la défense des agences publiques face à des attaques éminemment politiques, notamment à l'occasion des prochains débats législatifs.

RÉFÉRENCES

Canicule : 16 600 morts cet été en Europe, imputables au réchauffement climatique. (2025, 17 septembre). Libération. <https://www.liberation.fr/societe/sante/canicule-deux-tiers-des-morts-europeens-attribuable-aux-emissions-humaines-20250917.XQTBKW74SVEMRJQHS6XZKIH5PA/#mailmunch-pop-1146266>

Changement climatique : faire le premier pas avec Climadiag Entreprise | Météo-France. (s. d.). Météo France. Consulté le 18 février 2026, à l'adresse <https://meteofrance.com/actualites-et-dossiers/actualites/a-la-une/changement-climatique-faire-le-premier-pas-avec-climadiag>

Cour des Comptes. (2024). L'Office national des forêts et le déni de la transition écologique.

Fiche AGPB. (s. d.). Haute Autorité Pour la Transparence de la Vie Publique. Consulté le 18 février 2026, à l'adresse <https://www.hatvp.fr/fiche-organisation/?organisation=784669095##>

Foucart, S. (2025a, mars 31). L'agence de santé SPF s'inquiète d'une inspection pour « dresser un état des lieux » de ses missions. Le Monde.fr. https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/03/31/une-mission-d-inspection-suscite-l-inquietude-a-sante-publique-france_6588624_3244.html

Foucart, S. (2025b, septembre 16). Pesticides : une étude d'ampleur vient confirmer la surexposition des riverains des vignes. Le Monde.fr. https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/09/15/pesticides-une-etude-d-ampleur-vient-confirmer-la-surimprégnation-des-riverains-des-vignes_6641281_3244.html

Fraude : des milliards de bouteilles d'eau Nestlé traitées illégalement depuis plus de 15 ans. (s. d.). FW FR. https://www.foodwatch.org/fr/actualites/2024/fraude-des-milliards-de-bouteilles-eau-nestle-traitees-illegalement-depuis-plus-de-15-ans-revelations-mediapart?gad_source=1&gad_campaignid=21535218667&gbraid=0AAAAADci_hTdEk28MI4OdYlyndrHI3hlt&gclid=CjoKCQiA4gXMBhDRARIsA0OKJHbfu1b_5nxtK2XzUVs2lqwDsLkPYbeHC3EdMyLnhvREf_-u-upErCEaAqvmEALw_wcB

Gaber, N., Bero, L., & Woodruff, T. J. (2023). The Devil they Knew : Chemical Documents Analysis of Industry Influence on PFAS Science. Annals Of Global Health, 89(1), 37. <https://doi.org/10.5334/aogh.4013>

Lettre ouverte aux agents de l'OFB, au monde agricole et à toutes celles et ceux qui aiment la nature - FNE Auvergne Rhône Alpes. (s. d.). FNE Auvergne Rhône Alpes. <https://www.fne-aura.org/actualites/region/lettre-ouverte-aux-agents-de-lofb-au-monde-agricole-et-a-toutes-celles-et-ceux-qui-aiment-la-nature/>

Lyon : près de 200 riverains de la « vallée de la chimie » assignent deux industriels pour pollution aux PFAS. (2026, 2 février). Le Figaro. <https://www.lefigaro.fr/lyon/lyon-pres-de-200-riverains-de-la-vallee-de-la-chimie-assignent-deux-industriels-pour-pollution-aux-pfas-20260202>

Morand, A. (2025, 14 janvier). Déclaration de politique générale : Bayrou fait l'impasse sur l'environnement. Libération.

Nutarelli, M. (2025, 23 juillet). Pesticides : un décret met le feu aux poudres, les oppositions accusent l'exécutif de " mise sous tutelle " de l'Anses. Public Sénat. <https://www.publicsenat.fr/actualites/environnement/pesticides-un-decret-met-le-feu-aux-poudres-les-oppositions-accusent-l-executif-de-mise-sous-tutelle-de-lanses>

Prüss-Üstün, A., Wolf, J., Corvalán, C., Bos, R., Organization, W. H., & Neira, M. (2016). Preventing disease through healthy environments : A Global Assessment of the Burden of Disease from Environmental Risks. World Health Organization.

Romanello, M., Walawender, M., Hsu, S., Moskeland, A., Palmeiro-Silva, Y., Scamman, D., Smallcombe, J. W., Abdullah, S., Ades, M., Al-Maruf, A., Ameli, N., Angelova, D., Ayeb-Karlsson, S., Ballester, J., Basagaña, X., Bechara, H., Beggs, P. J., Cai, W., Campbell-Lendrum, D., ... Costello, A. (2025). The 2025 report of the Lancet Countdown on health and climate change : climate change action offers a lifeline. The Lancet, 406(10521), 2804-2857. [https://doi.org/10.1016/s0140-6736\(25\)01919-1](https://doi.org/10.1016/s0140-6736(25)01919-1)

Santé Publique France. (s. d.). Chaleur et impacts sur la santé. Fiches synthétiques des données/ résultats de Santé publique France. Consulté le 18 février 2026, à l'adresse <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/documents/infographie/chaaleur-et-impacts-sur-la-sante.-fiches-synthesiques-des-donnees-resultats-de-sante-publique-france>

Sénat. (2021). Rapport d'information du Sénat fait au nom de la Commission des finances sur Météo-France (No 840).

Sénat. (2025). Agencification : une méthodologie repensée pour une action publique renforcée.

Sirvins, M., & Jequier-Zalc, P. (2025, 26 mai). Loi Duplomb : ces députés bons petits soldats de la FNSEA. POLITIS. Consulté le 18 février 2026, à l'adresse <https://www.politis.fr/articles/2025/05/loi-duplomb-ces-deputes-bons-petits-soldats-de-la-fnsea/>

Société Française de Santé Publique. (s. d.). Tribune dans Le Monde : « Affaiblir ou fragmenter l'agence nationale Santé publique France constituerait une régression » . <https://www.sfsp.fr/suivre-l-actualite/les-actualites-generales-de-la-sante-publique/les-dernieres-actualites/20/65281-tribune-dans-le-monde-affaiblir-ou-fragmenter-l-agence-nationale-sante-publique-france-constituerait-une-regression>

Une étude affirmant que le glyphosate ne présente aucun risque grave pour la santé retirée 25 ans après pour s. (2025, 7 décembre). Franceinfo. https://www.franceinfo.fr/environnement/transition-ecologique-de-l-agriculture/pesticides/glyphosate/une-etude-affirmant-que-le-glyphosate-ne-presente-aucun-risque-grave-pour-la-sante-retee-pour-suspicion-de-conflits-d-interets_7663813.html

Viviani, M. (2025, 24 janvier). Agriculteurs en colère : pourquoi les attaques contre l'OFB se sont multipliées ces derniers jours. La Tribune. <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/agroalimentaire-biens-de-consommation-luxe/pourquoi-les-attaques-contre-l-ofb-se-sont-multipliees-ces-derniers-jours-1016695.html>

LISTE DES AMENDEMENTS MENTIONNÉS

Projet de loi de finances pour 2026

- *Projet de loi de finances pour 2026 (no 2247) Amendement n°CF66 - Assemblée nationale*

- *Projet de loi de finances pour 2026 (no 1906) Amendement n°II-CF2574 - Assemblée nationale*

Projet de loi de simplification de la vie économique (2025)

- *Projet de loi de simplification de la vie économique (no 1191) Amendement n°920 - Assemblée nationale*

- *Projet de loi de simplification de la vie économique (no 1191) Amendement n°909 - Assemblée nationale*

- *Projet de loi de simplification de la vie économique (no 1191) Amendement n°923 - Assemblée nationale*

- *Projet de loi de simplification de la vie économique (no 1191) Amendement n°1589 - Assemblée nationale*

- *Projet de loi de simplification de la vie économique (no 1191) Amendement n°918 - Assemblée nationale*

- *Projet de loi de simplification de la vie économique (no 1191) Amendement n°1877 - Assemblée nationale*

- *Projet de loi de simplification de la vie économique (no 1191) Amendement n°24 - Assemblée nationale*

Proposition de loi visant à lever les contraintes au métier d'agriculteur (2025)

- *Proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur (no 1437) Amendement n°2879 - Assemblée nationale*

- *Proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur (no 1437) Amendement n°50 - Assemblée nationale*

- *Proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur (no 1437) Amendement n°1741 - Assemblée nationale*

- *Proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur (no 1437) Amendement n°1175 - Assemblée nationale*

- *Proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur (no 1437) Amendement n°994 - Assemblée nationale*

